

Question présentée par la députée :
M^{me} Martine Roset

Date de dépôt : 4 décembre 2014

Question écrite

concernant le transfert de parcelles agricoles de l'Etat à la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS), parcelles promises depuis 2008...

L'acquisition parcellaire en zone agricole nécessaire à la renaturation de l'Aire a été admise par la commission foncière agricole sous condition que les terrains agricoles en surplus reviennent à la FZAS.

Depuis sa constitution en 2008, la FZAS est dans l'attente du transfert de ces parcelles nécessaires, non seulement à sa mission d'opérateur foncier mais également à la réalisation des césures vert-bleu imposées par le schéma directeur des zones agricoles spéciales.

L'ancienne conseillère d'Etat M^{me} Michèle Künzler, alors chargée du département de l'intérieur et de la mobilité, a déterminé la liste des parcelles devant être transmises à la FZAS dans son courrier du 25 avril 2012 et confirmé qu'elles seraient remises courant 2012 à la FZAS.

Le projet de césure « Lully-Léchat » a été autorisé le 3 octobre 2014 (DD 106614) par le DALE. Ce projet est en lien directe avec la construction de la serre adjacente.

Pour la réalisation de ce projet, les parcelles n^{os} 1571 et 1572 (futures 8616 et 8618), commune de Bernex, doivent être disponibles.

Si la parcelle n^o 1572 est à présent propriété de l'Etat, le dernier locataire a laissé de gros volumes de matériaux divers qui ne correspondent ni à l'état initial ni à l'affectation d'une surface agricole utile.

Enfin, la parcelle n^o 1571 suit, selon les informations en ma possession, une procédure en recherche d'héritiers.

Or, la FZAS doit impérativement démarrer les travaux de la césure à l'automne 2015 afin de réaliser les aménagements hydrologiques et naturels

en lien avec la construction de la serre adjacente. Considérant que le secteur de Lully est particulièrement sensible aux questions hydrologiques et que l'Etat a demandé de multiples études de détails concernant la gestion des eaux, il serait particulièrement incompréhensible pour les partenaires et habitants de Lully que les aménagements de gestion des eaux ne se réalisent pas pour des questions administratives.

Mes questions sont les suivantes :

- ***L'Etat est-il prêt à transférer les parcelles n^{os} 1571 et 1572 (Bernex) à la FZAS dans leur état initial avant le mois de septembre ?***
- ***Et sinon : quelle solution l'Etat propose-t-il pour que les aménagements autorisés sous dossier DD 16604 puissent être réalisés en 2015 ?***

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.